

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

VILLE DE CANCALE

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2009**

L'an deux mille neuf, le 10 juillet à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle du complexe Bel Event, lieu de leurs séances, sous la Présidence de Mr MAHIEU, Maire.

**Etaient Présents** : Pierre-Yves MAHIEU, Marcel LE MOAL, Suzanne MAINGUY, Jean-Claude LE PIERRES, Francine CARDINEAU, Jean-Marc BOUCHER (à 20 h 50), Eric CADOREL, Monique LOTELIER, Caroline PELLERIN, Yves CAHOURS, Pierrette BLANDIN, Philippe TOUARIN, Catherine HARZIC, Frédéric MARY, Isabelle VICTOIRE, Ismaël HIFDA, Evelyne LESELLIER, Jean-Pierre DEVEZE, Nicole LOGEAIS, Eugène BLAY, Anne GANDAIS, Louis LENOUEL, Eugène ROUX, Géraldine LASILIER-CHAUFAX.

**Absents excusés** : Joël MAZE, Martine LOCHET, Etienne MOUBECHÉ, Laurence PENVERN, Marie FEUVRIER.

**Pouvoirs** : Mr MAZE à Mme LOTELIER                      Mme LOCHET à Mr LE PIERRES  
Mr MOUBECHÉ à Mr CADOREL                      Mme PENVERN à Mme GANDAIS  
Mme FEUVRIER à Mr LENOUEL

**Secrétaire de séance** : Mme LOTELIER Monique

---

**Approbation du compte-rendu de la dernière séance** :

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet le compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2009.

Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 juin 2009 est adopté par 25 voix pour. (MM LENOUEL, ROUX et Mme FEUVRIER ne participent pas au vote).

oooooooooooo

**Ajout de questions à l'ordre du jour**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire des questions supplémentaires à l'ordre du jour

- ⇒ Economie : Epicerie de la Houle
- ⇒ Questions diverses :
  - Plan extension du cimetière
  - Système de gestion informatisée des prestations aux familles

Accord du Conseil Municipal.

oooooooooooo

Evoquant une année d'activité du Conseil Municipal avant que n'intervienne une période de vacances, Mr le Maire fait le point sur le travail réalisé depuis septembre 2008 :

**Septembre** :

- procédure d'aménagement de la ZAC des Prés Bosgers avec la préoccupation du dossier du nouvel hôpital. A ce titre, Mr le Maire informe le Conseil Municipal, qu'en écho à une véritable volonté commune d'aboutir entre l'hôpital, le Conseil Général, l'ARH et la DDASS la convention tripartite vient d'être signée adoptant entre autres le passage à 23 lits de soins de suite (puis à 25 lits au 1<sup>er</sup> janvier 2010). Ainsi, les prévisions de développement de l'activité de l'hôpital de Cancale au sein de la communauté hospitalière de territoire deviennent une réalité.

- report de la zone d'activités des Quatrevais vers la Bretonnière

### Octobre :

- Projet de construction des logements sociaux, rue du Stade

### Décembre :

- Lancement de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

### Mars :

- Validation des éléments structurants pour la ZAC du Clos Nogain
- Réflexion sur les orientations budgétaires avec la volonté de maintenir les travaux d'investissements (devoir de participation au plan de relance), mesure qui a permis à Cancale de bénéficier de résultats d'appels d'offres avantageux en raison des baisses de coûts de production observés sur les différents marchés.

### Avril - Juin :

- Appels d'offres et renégociation des financements pour l'aire d'accueil des gens du voyage qui conduisent à une notable réduction du coût final.

oooooooooooo

## **I) Economie**

### **1) Extension des terrasses du Port de la Houle**

**Rapporteur** : Mr LE PIERRES, Adjoint au Maire.

Mr le Maire rappelle que la municipalité a l'ambition de permettre à l'activité économique et à l'animation de Cancale d'être rayonnantes et attractives face au contexte économique général. Il ajoute qu'il n'est pas convaincu que la baisse du taux de la TVA suffise à assurer aux acteurs de la restauration le regain de compétitivité qui leur est nécessaire pour maintenir leur activité et les emplois correspondants. L'ambition est donc de permettre, dans des conditions transparentes et optimales, une meilleure structuration des espaces du port de la Houle, sous réserve de rendre convergents les intérêts des uns et des autres. La discussion de ce soir va consister à trouver, après de nombreux échanges entre professionnels, une situation qui permette de conforter le dynamisme qui avait été initié à titre expérimental en 2008, sans pour autant aller trop vite.

Mr LE PIERRES rappelle qu'une demande de 14 commerçants de la Place du Calvaire avait été formulée portant sur :

- extension des terrasses jusqu'à la limite des chaînes, voire occupation de la voie si les places de parking étaient inoccupées et utilisées pour la circulation des piétons ;
- durée : du mois d'avril à fin septembre soit 115 jours et 7 jours sur 7.

La Commune avait répondu en proposant :

- extension des terrasses y compris sur la voie de circulation des voitures ;
- dégagement des places de parking pour la circulation des piétons ;
- paiement d'un montant par les commerçants devant compenser la perte des places de parking ;
- paiement d'un droit de terrasse supplémentaire.

Ce dispositif a fonctionné correctement pendant le week-end de l'Ascension et avait répondu à l'attente des demandeurs, mais avait soulevé la protestation des autres commerçants du quai Thomas, du quai Gambetta, de la route de Corniche et de la rue du Port. Ces derniers s'étaient manifestés par une pétition signée par 34 établissements (dont 8 non restaurateurs) et une délégation avait été reçue par Mr le Maire.

A l'issue de cette entrevue, la décision d'ajourner toute autorisation d'extension des terrasses a été prise dans l'attente des 20 et 21 juin, week-end des Fêtes Littorales.

Après le week-end des Fériales, une rencontre a été organisée entre des représentants de l'UPDEL et la Mairie pour étudier une solution alternative.

Une rencontre avec tous les commerçants du Port de la Houle s'est tenue le 2 juillet. Les propos émis lors de cette réunion ont démontré une grande diversité de points de vue des professionnels.

Mr LE PIERRES émet la proposition suivante :

L'office de tourisme organise comme les années précédentes une série de concerts sur le Port de la Houle (Cancaven en Phonie). Ces concerts ont lieu les mardis (14, 21, 28 juillet et 11, 18 et 25 août). En plus des concerts, l'office de tourisme organise aux mêmes dates une vente de cartes postales et de vieux livres (environ 5 exposants sur des étals de 5 à 6 m). En plus de ces dates, il convient d'y ajouter :

- Le lundi 13 juillet pour une série de mini concerts organisés par les commerçants de la Houle avec 4 plateaux différents situés à différents endroits sur le port de la Houle ;
- Le 3 août pour le défilé des véhicules militaires ;
- Le 9 août pour le pardon de la Mer ;
- Le 15 août pour « Branlebas de Régates » ;
- Le 30 août pour une course des garçons de café.

En plus de ces événements, majoritairement organisés par l'office de tourisme, il faut y ajouter les marchés de la Houle tous les samedis de juillet et août qui se tiendront sur les parkings situés place du calvaire (13 exposants sur des étals de 3 m environ).

Pendant ces manifestations, il sera demandé d'interdire toute circulation sur la place du Calvaire, sauf accès aux riverains et véhicules de secours. Les commerçants qui le souhaitent pourront demander une extension des terrasses jusqu'aux chaînes. Un tarif journalier leur sera proposé sur la base du tarif en vigueur (tarif annuel ramené à la journée).

Cette proposition vaut également pour les commerçants du quai Gambetta dont les demandes pourront être satisfaites après des travaux de transformation de la voirie. Pour les commerçants du quai Thomas et de la Route de Corniche, une étude approfondie est nécessaire, mais des idées et des pistes de réflexion ont été émises lors de la réunion du 2 juillet.

Mr DEVEZE demande si un consensus a été établi entre les commerçants lors de la réunion du 2 juillet concernant les propositions faites.

Mr LE PIERRES répond qu'il y a eu consensus concernant les extensions des terrasses jusqu'aux chaînes uniquement.

Mr BLAY demande si tous les commerçants de la Place de Calvaire sont d'accord sur les mesures proposées et sur le paiement de la redevance envisagée.

Mr LE PIERRES répond que les commerçants de la Place du Calvaire sont d'accord et précise que bien entendu seuls ceux qui agrandiront leur terrasse seront soumis au paiement de la redevance. Pour les commerces du quai Gambetta, des idées ont été émises, mais aucune demande officielle d'extension n'a été reçue à ce jour.

Mr LENOVEL indique qu'il s'interroge sur le fait qu'il y a eu large concertation et large consensus de tous les commerçants de la Houle. Il demande quelles sont les amplitudes horaires pour les extensions des terrasses. Il s'étonne d'entendre parler de restructuration de voirie à la date actuelle. Il regrette que les élus de la commission « économie » n'aient pas été informés des mesures proposées ce soir.

Mr le Maire répond que les propositions faites ce soir correspondent à ce qui avait été expérimenté en 2008.

Mme GANDAIS demande des informations sur la circulation envisagée en sens unique lors du dernier Conseil Municipal. Elle propose que les marchés aux vieux livres et cartes postales soient également organisés sur des sites autres que celui de la place du Calvaire afin de satisfaire un maximum de commerçants.

Mr le Maire répond que la proposition émise pour 2009 prévoit le maintien d'un double sens de circulation et la maîtrise des extensions des terrasses jusqu'aux chaînes.

Concernant l'emplacement pour la vente des vieux livres et cartes postales, Mr LE PIERRES indique que des essais ont été réalisés dans le Parc de la Mairie et n'ont pas été concluants. Il ajoute que la diversité des sites pour l'organisation des animations est un souci permanent pour la municipalité. Il précise toutefois que la configuration de la Place du Calvaire est la plus adaptée à un aménagement des terrasses notamment en terme de sécurité. Il évoque la volonté de commerçants à vouloir étendre l'animation sur tout le port. A cet effet, il cite l'exemple du 13 juillet où 4 scènes seront installées à la Houle dont 1 proche de la tour à feu, quai Thomas.

Mme LOGEAIS demande les conséquences du nouveau projet pour les riverains et les piétons.

Mr LE PIERRES répond que 20 places seront supprimées lors des animations réduisant ainsi la capacité de stationnement pour les riverains de la place du Calvaire. Concernant les piétons, un passage leur sera réservé sur la voie de circulation actuelle (entre les terrasses et les stands). Les extensions des terrasses seront autorisées toute la journée.

Mr LENOUVEL se dit très circonspect sur les propositions émises même si cela part d'un bon sentiment de voir la Houle animée et les commerçants travailler davantage. Or la réalité, au regard des expériences de cette année (week-ends et Fériales), est tout autre avec une diminution de chiffres d'affaires pour certains commerçants de - 30 à - 50 %. Il ajoute que ce projet a été mal engagé dès le départ par manque de concertation. Des solutions existent et avaient été expérimentées au temps de l'ancienne municipalité. A partir de ces expériences, il aurait fallu avancer par étape et non pas vouloir tout transformer en une seule fois.

Mr LE PIERRES indique que les informations qu'il a obtenues sont contraires à celles de Mr LENOUVEL avec une augmentation proche des 40 % des chiffres d'affaires. Il précise que ces données sont difficilement vérifiables. Il rappelle que l'idée majeure du projet n'est pas de faire décliner le commerce mais bien au contraire de permettre aux commerçants de travailler davantage. Il ajoute qu'il est en effet plus simple de ne rien faire et rappelle que le tourisme est l'atout majeur pour l'économie de Cancale.

Mr le Maire indique qu'il y a ceux qui pensent que le volume des activités comme le volume de travail est une denrée limitée qu'il faut diviser parce qu'il est contingenté et d'autre part, ceux qui pensent que c'est par l'innovation, l'imagination, la créativité et la volonté d'entreprendre, en y allant progressivement, que l'on peut rendre Cancale plus attractif -dès l'instant où on offre la possibilité à ceux qui le souhaitent de pouvoir le faire dans des conditions raisonnées et maîtrisées-. Il s'agit pour le moment de reconduire ce qui avait été initié en 2008.

Mme MAINGUY fait remarquer que les commerces proches du lieu des animations ne réalisent pas nécessairement d'énormes chiffres d'affaires lors de ces soirées.

Mme LOGEAIS indique que tout le monde est d'accord pour que les activités sur la Houle se développent. Selon elle, le principe majeur à respecter est l'équité afin de permettre à chaque commerce qui le souhaite la possibilité de travail supplémentaire.

Mr le Maire répond qu'il partage ce point de vue et la volonté de répartir le travail. La difficulté résulte dans le fait qu'il est impossible d'agir comme si tous les commerces étaient identiques dans leur nature, leur configuration et leur situation géographique.

L'objectif des animations et des extensions des commerces est aussi de créer une valeur commune et partagée qui est l'image de Cancale. Une ville qui développe une image de dynamisme et d'animation capitalise pour son avenir.

Mme GANDAIS fait remarquer qu'il ne faudra pas oublier d'associer à la réunion de bilan qui sera organisée en septembre les riverains de la Houle qui subissent des désagréments liés aux animations.

Mr le Maire répond qu'il retient cette suggestion. Il indique être favorable à ce qu'une commission composée d'élus, de commerçants et de riverains puisse dresser un bilan après la saison en tenant compte des aspects animation, économie et qualité de vie.

Mr LE PIERRES indique que pour organiser des animations et attirer des visiteurs, il faut impérativement de l'espace. Il ajoute être conscient que les animations peuvent apporter des désagréments aux riverains. Faut-il pour autant ne rien faire ? Il évoque la réflexion à engager en terme de transports suite aux navettes mises en place lors des Fériales qui ont rencontré un franc succès (1500 personnes sur le week-end), en terme de circulation (sens unique ou double sens) et le type d'animations à organiser afin de garder les visiteurs sur place.

Mr LENOUVEL fait remarquer à Mr LE PIERRES qu'il est élu pour défendre à la fois les intérêts des commerçants et la tranquillité des riverains. Concernant les extensions des terrasses, il rappelle qu'une majorité de commerçants est contre le projet.

Mr le Maire répond que la somme des intérêts particuliers n'a jamais fait l'intérêt général. Il ajoute que la responsabilité d'un élu en démocratie est de faire la promotion de l'intérêt général sans nier à chacun la part de contribution qu'il doit accepter pour que l'intérêt général puisse progresser. Il répète que pour 2009, il s'agit uniquement de reconduire l'organisation 2008.

Mr CADOREL rappelle que Cancale est une ville touristique et qu'à ce titre, il lui semble indispensable que soient organisées des animations. C'est ce que l'office de tourisme permet de faire. Il pense qu'il faut laisser les commerçants qui le souhaitent faire l'extension des terrasses. Le point sera fait en fin de saison avec tous les acteurs (commerçants et résidents) afin de déterminer les perspectives pour la saison 2010.

Mr DEVEZE indique qu'il est d'accord sur la promotion et l'animation touristiques de Cancale évoquées précédemment. Il se dit être interpellé par l'opposition sur les chiffres d'affaires annoncés allant de - 30 à + 50 %.

Mr LE PIERRES répond que les chiffres d'affaires positifs dont il a eu connaissance ont été rendus publics par les commerçants et qu'il aurait donc tendance à y croire. Il rappelle que Cancale a été classée « commune touristique » récemment par arrêté préfectoral du 2 juin et l'office de tourisme classé en catégories « 2 étoiles ». L'objectif est que Cancale devienne « station touristique ». Pour cela, un effort supplémentaire en terme de qualité, d'accueil et d'animation est à faire. Des mesures doivent être prévues pour capter les gens, les motiver à venir à Cancale et surtout à y rester. Il cite l'exemple de la Pointe du Grouin, site classé en nombre de visiteurs entre le Mont Saint-Michel et Saint-Malo, pour lequel une réflexion pour attirer les visiteurs à se rendre à Cancale doit être engagée en leur proposant une offre globale (logements, restaurations et activités).

Mme LOGEAIS souligne la difficulté à prendre position vu les avis divergents des commerçants et l'écart des chiffres d'affaires. Elle regrette que les riverains n'aient pas été associés aux réunions de projet.

Mr ROUX fait remarquer qu'il n'y a pas que la Houle à pouvoir bénéficier des animations. Sur ce point, il demande si des animations sont prévues à Port-Mer comme les années précédentes.

Mr LE PIERRES répond qu'il y a au moins deux concerts d'organisés à Port-Mer et un à Port-Picain.

Mr le Maire propose de mettre au vote la proposition suivante :

- ⇒ autorisation pour les commerçants qui le souhaitent de demander une extension des terrasses jusqu'aux chaînes les journées où des animations sont organisées sur la Houle avec application d'un tarif journalier sur la base du tarif annuel en vigueur ramené à la journée ;
- ⇒ organisation d'une commission en septembre pour dresser un bilan de la saison.

**Vote** : Au regard des éléments présentés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à ces propositions.

**Adopté par 26 voix pour et 3 abstentions (MM. LENOUVEL, ROUX et Mme FEUVRIER).**

## **2) Epicerie de la Houle**

**Rapporteur** : Mr LE PIERRES, Adjoint au Maire.

Le Conseil Municipal dans sa délibération n°115 du 26 juin 2009 a émis un avis favorable à la mise à disposition des locaux à usage professionnel à une candidate retenue par la commission développement économique.

Lors de la préparation de la signature le 7 juillet, la Commune prenait connaissance que le projet de reprise était fondé sur une SARL et non sur une personne physique. Maître Touchard a procédé à la vérification des possibilités de la passation d'un bail administratif avec une SARL et de ses conséquences éventuelles vis-à-vis des objectifs de la commune sur ce service d'épicerie de proximité.

Afin de répondre à l'attente du repreneur, une nouvelle délibération doit être prise. Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser la signature du dit bail avec la SARL La Petite Epicerie au capital de 6 500 € dont le siège social est situé 4 quai Duguay Trouin à Cancale. Les autres conditions décrites dans la délibération précédente sont inchangées.

Mme LOGEAIS demande si le problème de relogement du locataire actuel a été résolu, à quelle date la reprise de l'épicerie sera effective et si la peinture qui devait être programmée a été réalisée.

Mr LE PIERRES répond que la possession des locaux du rez-de-chaussée par le repreneur est prévue dès signature du bail. La mise à disposition de l'étage est quant à elle liée au départ du locataire actuel prévu vers le 19 juillet. Les travaux de peinture ont été réalisés y compris à l'extérieur.

Mr le Maire précise que sur le plan du droit la liquidation judiciaire génèrait bien une résolution du bail dans sa totalité.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable :

- ⇒ à la signature d'un bail administratif avec la SARL La Petite Epicerie ;
- ⇒ mandate Mr le Maire ou, en cas d'absence, l'un des adjoints au Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

## **II) Finances**

### **1) Décision Modificative n° 1 au budget primitif de la Commune**

**Rapporteur** : Mr le Maire.

L'article 673 « titres annulés » nécessite une ouverture de crédit complémentaire de 10 000 € pour permettre l'annulation de titres émis sur exercices antérieurs (occupations de domaine public et subvention Conseil Général émise en décembre 2007).

La Décision Modificative porte sur :

	<u>BP</u>	<u>DM</u>	<u>Budget</u>
- 22 dépenses imprévues	50 000 €	- 10 000 €	40 000 €
- 673 titres annulés	5 000 €	+ 10 000 €	15 000 €

**Vote :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ↳ émet un avis favorable à la décision modificative présentée ci-dessus ;
- ↳ mandate Mr le Maire pour signer toute document se rapportant à cette décision.

**Adopté à l'unanimité.**

## **2) Décision Modificative n° 1 au budget primitif du port**

**Rapporteur :** Mr le Maire.

L'article 673 « titres annulés » nécessite une ouverture de crédit complémentaire de 1 000 € pour permettre l'annulation de titres émis sur exercices antérieurs (une occupation de mouillage annulée pour raison de santé du titulaire). La décision modificative porte sur :

	<u>BP</u>	<u>DM</u>	<u>Budget</u>
- 22 dépenses imprévues	12 256 €	- 1 000 €	11 256 €
- 673 titres annulés	1 000 €	+ 1 000 €	2 000 €

**Vote :** Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ↳ émet un avis favorable à la décision modificative présentée ci-dessus ;
- ↳ mandate Mr le Maire pour signer toute document se rapportant à cette décision.

**Adopté à l'unanimité.**

## **III) Travaux**

### **1) Résultats appels d'offres**

**Rapporteur :** Mr BOUCHER, Adjoint au Maire.

Mr le Maire fait remarquer que les résultats d'appels d'offres sont favorables à la commune compte tenu que les sommes initialement inscrites l'ont été dans un contexte où les coûts des matières premières et les prix pratiqués étaient relativement élevés. Les offres retenues font apparaître des baisses conséquentes qui permettront de conforter les équilibres budgétaires.

Mr BOUCHER présente les propositions de la commission d'appel d'offres des 30 juin et 10 juillet 2009 suite au contrôle et à l'analyse des offres concernant les dossiers suivants :

### **Travaux d'aménagement (VRD) des Rimains III**

Dans le cadre des travaux d'aménagement des Rimains III, un dossier de consultation des entreprises, composé de 3 lots, a été élaboré par GCA INGENIERIE, maître d'oeuvre de l'opération. Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication le 22/05/2009, pour une parution dans le Ouest France (35 et 22) et le Moniteur des Travaux Publics. La remise des offres a été fixée au lundi 29 Juin 2009 à 12 heures.

Après examen de l'analyse des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres réunis le 30 juin et le 10 juillet 2009 proposent de retenir :

Lot n° 1 - Terrassements - Voirie - Assainissement	Entreprise EVEN	238 287,00 € HT
Lot n° 2 - Réseaux souples - Eclairage	Entreprise ALLEZ	62 837,75 € HT

Ces propositions sont présentées à l'avis du Conseil Municipal.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ approuve les choix proposés par la Commission d'Appel d'Offres ;
- ⇒ mandate Mr le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Aménagement de la rue Cancaven et extension du cimetière**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Cancaven et d'extension du Cimetière, un dossier de consultation des entreprises, composé de 3 lots, a été élaboré par le Cabinet LETERTRE, Maître d'Oeuvre de l'opération. Un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication le 15/05/2009, pour une parution dans le Ouest France et le Moniteur des Travaux Publics. La remise des offres a été fixée au lundi 29 juin 2009 à 12 heures.

Après analyse des offres, les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposent de retenir :

Lot n° 1	Terrassement - Voirie - Réseaux Divers	LESSARD TP 164	148,90 € HT
Lot n° 2	Electricité BT - Téléphone - Eclairage public	FOREST	15 546,98 € HT
Lot n° 3	Clôtures	A redéfinir.	

Ces propositions sont présentées à l'avis du Conseil Municipal

Mr BOUCHER précise que le lot 3 « clôtures » est à redéfinir en raison des offres reçues pour la réalisation d'un mur en pierres jugées trop onéreuses. L'édification d'une clôture avec haie végétale, moins onéreuse, va être étudiée.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ approuve les choix proposés par la Commission d'Appel d'Offres ;
- ⇒ mandate Mr le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

Mr BESRET présente au Conseil Municipal le plan d'aménagement de l'extension du cimetière. Il prévoit une capacité de 600 emplacements dont environ 100 pour les urnes et la réalisation d'un jardin du souvenir.

### **Modernisation de la voirie**

Dans le cadre des travaux de modernisation de la voirie - rue de la Ville Ballet - rue du Saussaye - rue de la Basse Ville Garnier - chemin des Prés - chemin de la Fontaine de la Boisselle, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis à la publication le 22/05/2009, pour une parution dans le Ouest France (35 et 22) et le Moniteur des Travaux Publics. La remise des offres a été fixée au vendredi 26 juin 2009 à 12 heures.

Après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres propose de retenir l'entreprise SACER pour un montant de 98 399,11 € TTC. Cette proposition est présentée à l'avis du Conseil Municipal

Mr le Maire indique qu'à partir de ce résultat d'appel d'offres inférieur au prévisionnel budgétaire, la question se pose pour savoir si la Commune doit réinvestir en utilisant à €uro égal le montant de l'enveloppe inscrite au budget primitif. Face au contexte actuel favorable, il y a peut-être une opportunité à saisir afin de satisfaire un maximum de Cancalais.

Mr BLAY répond qu'il partage l'analyse du Maire et qu'il est favorable à l'utilisation de la totalité des fonds inscrits en travaux de modernisation et ainsi profiter des prix appliqués actuellement. Il ajoute que des quartiers et des villages de Cancale ont besoin de rénovation.

Mr BOUCHER répond qu'il va falloir étudier la faisabilité de ces nouveaux travaux en tenant compte notamment des programmes de réfection des réseaux afin d'éviter la détérioration de l'enrobé.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ approuve le choix proposé par la Commission d'Appel d'Offres ;
- ⇒ mandate Mr le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Assainissement Les Quatrevais**

Dans le cadre des travaux d'assainissement des Quatrevais pour la création et le contrôle d'un réseau d'eaux usées, suite à l'ouverture des plis du 9 juin dernier, et après analyse des offres effectuée par le cabinet D2L, maître d'œuvre de l'opération, les membres de la Commission d'Appel d'Offres proposent de retenir :

Lot n° 1 - Création d'un réseau eaux usées	LESSARD TP	22 185,00 € HT
Lot n° 2 - Contrôle d'un réseau eaux usées	SANI OUEST	839,55 € HT

Ces propositions sont présentées à l'avis du Conseil Municipal

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ approuve les choix proposés par la Commission d'Appel d'Offres ;
- ⇒ mandate Mr le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Gestion aire d'accueil des gens du voyage**

Dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, un appel d'offres a eu lieu et une analyse des offres a eu lieu du 6 au 9 juillet 2009. Trois entreprises ont répondu : VAGO, LE RELAIS G2A et SG2A L'HACIENDA.

La Commission d'Appels d'Offres proposent d'auditionner le 8 septembre 2009 les deux cabinets présélectionnés à savoir, VAGO et SG2A L'HACIENDA.

Mr le Maire précise que les deux entreprises présélectionnées ont des expériences dans des communes proches de Cancale. D'autres critères peuvent être importants dans le choix, à savoir : économie d'énergie et d'eau, tri sélectif, élaboration d'un livret d'accueil, aide à la préparation d'un règlement intérieur et mécanisme de répaiement.

Mr BESRET présente le plan de situation du terrain, des futurs bâtiments d'accueil des gens du voyage et des voiries.

Mr le Maire rappelle que le coût net pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage se situera à 264 453 € y compris voiries nouvelles contre 352 880 € pour le projet initial de 2007.

## **2) Statuts du Syndicat Départemental d'Energie 35 (SDE 35)**

**Rapporteur** : Mr BOUCHER.

Par délibération 119-2008 du 27 juin 2008, le Conseil Municipal se prononçait favorablement sur la création d'une autorité unique organisatrice de la distribution publique d'électricité dans le département d'Ille et Vilaine. Un comité de rédaction des statuts a procédé à l'élaboration des statuts entre septembre 2008 et janvier 2009. Une réunion de présentation générale était organisée le 14 mai pour les communes du département.

Le 15 mai, Monsieur le Préfet adressait le projet de statuts qui a été remis à chaque élu en demandant au Conseil Municipal :

- de se prononcer sur l'adhésion de la commune au SDE 35
- de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Le Conseil Municipal est sollicité pour adhérer au SDE 35 et pour désigner M. BOUCHER, délégué titulaire, et M. CAHOURS, délégué suppléant.

Mr BOUCHER indique que la crainte pour les communes était de perdre certaines taxes, mais ces ressources seront bel et bien conservées. Une autre inquiétude portait sur la représentativité de chaque commune au sein du Comité Syndical. Là aussi une solution a été trouvée.

Mr le Maire indique que cette adhésion va permettre à l'opérateur de réaliser des économies d'échelle dans l'organisation de ces missions de service public. De plus, pour inciter les communes à adhérer à ce syndicat, ERDF ajoute de façon permanente 1 M€ annuels qu'il estime être le gain de performance dont il bénéficie en ayant un interlocuteur unique pour gérer l'ensemble des marchés d'énergie. Le but, avant de présenter cette adhésion au Conseil Municipal, était d'être certain que les intérêts des communes comme Cancale soient réels.

Mr LENOUVEL reconnaît les indéniables avantages pour Cancale à adhérer au SDE 35. Il précise que la municipalité précédente aurait pu adhérer au Syndicat il y a 3 ans mais avait décidé d'attendre car EDF permettait alors à la Commune de bénéficier de subventions pour les réseaux souples pendant 3 années.

Mr le Maire précise que c'était pour éviter la perte d'avantages négociés individuellement entre les communes et EDF qu'aux clauses générales de fonctionnement du SDE était prévu l'ajout de clauses particulières reprenant pour leur durée restant à courir les conditions particulières négociées antérieurement.

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ↪ émet un avis favorable aux statuts du SDE 35 ;
- ↪ se prononce favorablement à l'adhésion de Cancale au SDE 35 ;
- ↪ désigne Mr BOUCHER, délégué titulaire et Mr CAHOURS, délégué suppléant, pour siéger au Comité Syndical ;
- ↪ mandate Mr le Maire pour signer toute document se rapportant à cette décision.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **IV) Enfance - Jeunesse**

##### **1) Accueil de loisirs « Le Petit Navire » : tarif semaine de voile à Port-Mer**

**Rapporteur** : Mme PELLERIN.

L'accueil de loisirs sans hébergement "Le Petit Navire" a pour projet d'organiser une semaine de voile à Port-Mer sur 5 jours du 24 au 28 août 2009. Chaque après-midi de 14 h 00 à 17 h 00 pour 12 enfants (activité proposée aux 6/11 ans). Le coût de cette sortie est estimé à 720 €. Le minibus de Bel Air servira au transport.

En plus du coût de la journée classique du Centre de Loisirs, une participation supplémentaire de 4 € par jour et par enfant sera demandée (soit 1/3 du coût réel, les 2/3 restant à la charge de la Ville).

Cette proposition est présentée à l'avis du Conseil Municipal

**Vote** : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au tarif proposé.

**Adopté à l'unanimité.**

## V) Divers

### 1) Questions diverses

#### ▪ Système de gestion informatisée des prestations aux familles

**Rapporteur** : Mme PELLERIN

Suite à une consultation parue le 23 mai 2008 pour la mise en place d'un système de gestion informatisée des prestations aux familles, l'entreprise POINTEC a été retenue le 13 juin 2008 (restauration scolaire, multi accueil, accueil loisirs). Marché de 10 522 € HT soit 12 585 € TTC.

La mairie a subi des dysfonctionnements dans l'exécution de ce marché. Après plusieurs mises au point avec le prestataire, le 19 mai 2009, Monsieur le Maire lui a notifié une résiliation de marché et lors d'une rencontre avec POINTEC, le 8 juin, les modalités de cessation sont définies pour la fin de l'année scolaire.

En parallèle une consultation est ouverte sur le même cahier des charges près de MAGNUS BERGER LEVRAULT et JVS.

JVS répond sur les 3 modules. MAGNUS ne dispose pas de logiciel pour le multi accueil (courant 2010).

De plus, afin de coordonner notre gestion des usagers, il a été mis en parallèle la consultation pour le CCCAS service à domicile et portage de repas. Dans le but d'obtenir une cohérence dans le système de gestion des prestations, une négociation a été entreprise pour l'ensemble Mairie et CCAS.

Les démonstrations ont permis de constater un produit plus performant chez JVS. Le coût total des applications est de 5 566,20 € HT. Le prestataire POINTEC a retiré son matériel le 8 juillet, laissé son logiciel et les fichiers jusqu'à la rentrée scolaire pour la reprise des données par JVS. Aucune prestation n'a été réglée à POINTEC depuis septembre 2008.

Une commande avec JVS est envisagée pour une reprise des données semaine 35 et une journée de formation le 28 août 2009.

Mr le Maire précise que ce choix répond à deux critères : le premier, d'avoir un logiciel fiable qui puisse coordonner les activités de la Mairie et du CCAS et le second, de pouvoir proposer aux usagers le prélèvement automatique. Ce nouveau mode de paiement permettra non seulement des facilités de paiement mais aussi aux acteurs sociaux d'être alertés en cas de problème de paiement et ainsi étudier la mise en place d'une aide éventuelle au bénéfice des familles concernées.

oooooooooooo

**Fin de la séance à 22 h 00**

**Prochain Conseil Municipal : le vendredi 25 septembre 2009 à 20 h 00**

**La secrétaire de séance,**

**M. LOTELIER**